



MUNICIPALITE  
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

1053 Bretigny, le 27 août 2015

**PREAVIS N° 05/2015**

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE BRETIGNY  
AU  
CONSEIL GENERAL**

**Augmentation du plafond d'endettement**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité dispose d'un plafond d'endettement de Fr. 6'227'000.- et d'un plafond de risques pour cautionnements de Fr. 3'113'815.- accordés par le Conseil général au début de la législature en 2011.

En ce moment la Municipalité a comme seul engagement une avance ferme du Credit Suisse de Fr. 2'000'000.-.

La Municipalité peut disposer de crédits en compte courant de Fr. 75'000.- à la BCV, de Fr. 200'000.- à la Banque Raiffeisen et de Fr. 700'000.- au Credit Suisse, soit Fr. 975'000.- au total. Ces crédits ne sont actuellement pas utilisés.

Des disponibles sur les comptes Postfinance et Credit Suisse pour un total de Fr. 656'400.- permettent de faire face aux charges en cours.

Pour pouvoir contracter les crédits nécessaires au financement des investissements à venir, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'augmenter le plafond d'endettement de Fr. 6'227'000.- à Fr. 8'000'000.-.

Nous vous remercions de la prise en considération de ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :

U. LAUPER

L. BASTIDE

Adopté en séance de Municipalité le 17 août 2015